



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 38218

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la politique régionale de santé introduite par la loi de santé publique et portant création des ARS en remplacement des actuelles agences régionales d'hospitalisation. Il lui demande si cette réforme, décidée par le comité de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, va réellement apporter l'efficacité souhaitée et ne pas laisser les services de l'assurance maladie à la seule fonction de remboursement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38218

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10871

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)